

Fraction des positifs

# Interpellation pourcentages de postes pastoraux spécialisés/aumônerie en EMS

## Contexte

Le canton de Berne compte environ 300 EMS.

Dans une soixantaine d'entre eux, des aumônières et des aumôniers sont intégrés dans les procédures de l'institution (aumônerie dite institutionnelle). À partir de 2026, près de 50 EMS de taille moyenne (à partir de 50 lits de soins) viendront s'y ajouter.

Cette même année, les paroisses catholiques auront pour la première fois également droit à des pourcentages de postes pour l'aumônerie. Cela a pour conséquence que dans 28 institutions où la majorité (plus de 90%) des résidentes et résidents sont de confession réformée, les pourcentages de postes ont été attribués à l'Église catholique.

Cette attribution a été décidée par la Conférence interconfessionnelle IKK-CIC.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil synodal de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil synodal approuve-t-il l'attribution des pourcentages de postes à l'Église catholique dans des EMS dont les résidentes et résidents sont majoritairement de confession réformée?  
Si oui, pour quelle raison?
2. Le Conseil synodal juge-t-il pertinent et opportun que des aumônières et aumôniers catholiques interviennent dans autant d'EMS dont la majorité de résidentes et résidents sont de confession réformée?
3. Selon quels critères les EMS ont-ils été attribués aux Églises nationales?
4. Des alternatives à l'attribution des pourcentages de postes décidée récemment ont-elles été examinées et discutées au sein du Conseil synodal ou de groupes d'expertes et experts compétents?  
Si oui, lesquelles?
5. Si des variantes ont été étudiées, qu'est-ce qui a déterminé le choix final?

Premier signataire

Martin Egger

**Egger**  
**Martin**  
**IVRG4Z**

Signé  
numériquement  
par Egger Martin  
IVRG4Z  
Date: 2025.11.12  
07:22:11 +01'00'